



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

22-23 juin 2022, Genève (Suisse)

Ordre du jour et programme

Juin 2022

FR

CD/22/3
Original : anglais

Document établi par
la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Ordre du jour et Programme

Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève (Suisse)
22–23 juin 2022

« UN MOUVEMENT À LA HAUTEUR DE LA TÂCHE »

Afin de nous acheminer vers le Conseil des Délégués, une série d'ateliers ont eu lieu en ligne dans les mois précédant l'ouverture des débats pléniers. Les résultats des ateliers seront présentés en séance plénière et reproduits dans le compte rendu analytique du Conseil des Délégués.

*La cérémonie conjointe d'ouverture du Conseil des Délégués
et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale se tiendra le
matin du 19 juin 2022*

*La cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant se tiendra le 22 juin 2022 à 18 h 30. Elle sera
l'occasion de rendre hommage aux personnes qui ont reçu la médaille Florence Nightingale.*

I. Ouverture et questions de procédure

1. Ouverture du Conseil des Délégués
2. Élection du président, du vice-président et des autres responsables du Conseil
3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués
4. En route pour le Conseil des Délégués : présentation des résultats des ateliers en ligne

II. Points pour discussion et décision en séance plénière

CE QUE NOUS FAISONS : répondre aux besoins et aux vulnérabilités dans le monde et au niveau local

5. **Approbation de la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires**
À l'occasion de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), nous avons affirmé notre volonté de mener une action en faveur du climat en tant que Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) qui inspire et influence l'écosystème humanitaire. L'idée d'une charte est née de la reconnaissance

croissante au sein du Mouvement et du secteur humanitaire en général de la responsabilité que nous avons de contribuer à la réduction des conséquences des crises climatique et environnementale sur le plan humanitaire. La Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires, qui a été adoptée par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en mai 2021, a été ouverte pour signature par d'autres organisations humanitaires. Une résolution sera soumise au Conseil des Délégués pour approbation de la Charte par le Mouvement.

6. La guerre en milieu urbain

Une résolution sera soumise au Conseil des Délégués en vue qu'il adopte le Plan d'action 2022-2027 du Mouvement visant à prévenir et à atténuer les conséquences humanitaires de la guerre en milieu urbain, et qu'il s'engage à en assurer la mise en œuvre effective. Le Plan d'action vise à renforcer les capacités collectives du Mouvement de prévenir et d'atténuer les souffrances causées par les conflits urbains, de sensibiliser le public aux conséquences de la guerre en milieu urbain au moyen de la communication et de l'élaboration de ressources documentaires, et d'influer sur les politiques et les pratiques grâce à la diplomatie humanitaire.

7. Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration

Le rôle et l'engagement du Mouvement dans le domaine de la migration ont été confirmés dans plusieurs résolutions adoptées lors de précédents Conseils des Délégués et Conférences internationales, ainsi que dans le cadre de dialogues de haut niveau menés durant ces réunions. À travers cette résolution, le Conseil des Délégués approuvera l'approche du Groupe de haut niveau sur la migration pour l'élaboration d'une Stratégie du Mouvement relative à la migration et le chargera formellement de poursuivre ses travaux visant à renforcer et à pérenniser l'engagement du Mouvement de contribuer de manière efficace à prévenir les problèmes humanitaires les plus graves auxquels les migrants font face, et à y répondre.

8. Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022–2027 (y compris rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2021)

Le Mouvement a joué un rôle important dans le plaidoyer en faveur du désarmement nucléaire, dans le droit fil des engagements pris au titre notamment de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 et du Plan d'action 2018-2021 qui l'accompagnait et qui arrive maintenant à échéance. Il sera demandé au Conseil des Délégués d'approuver un nouveau plan d'action pour l'élimination des armes nucléaires.

9. Renforcer l'action anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre

À travers cette résolution, le Mouvement s'engagera à intensifier l'action anticipative et à renforcer les capacités, le plaidoyer et les compétences du Mouvement dans ce domaine, y compris en intégrant l'action anticipative dans les cadres et processus opérationnels et juridiques et en améliorant la disponibilité et l'accessibilité des fonds afin d'être mieux à même d'aider les populations vulnérables à se protéger et à protéger leurs moyens de subsistance des phénomènes extrêmes et de leurs impacts imminents.

10. Approche du Mouvement visant à garantir et améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins

À travers cette résolution, le Conseil des Délégués appellera les composantes du Mouvement à promouvoir les principes de la sécurité des patients et de la qualité des soins, tels qu'énoncés dans le Cadre relatif à la sécurité des patients et à la qualité des soins élaboré par la Fédération internationale et le CICR, et à développer une politique du Mouvement relative à la sécurité des patients et à la qualité des soins de santé humanitaires.

11. Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre

À travers cette résolution, le Conseil des Délégués appellera les composantes du Mouvement à élaborer un ensemble de principes d'action en faveur de la résilience urbaine applicables à l'échelle mondiale, qui seront soumis pour adoption au Conseil des Délégués de 2023 et présentés aux États

et aux partenaires à l'occasion de la XXXV^e Conférence internationale aux fins d'encourager le renforcement de l'action en milieu urbain.

COMMENT NOUS TRAVAILLONS : *redevabilité, transparence, unité et durabilité du Mouvement*

12. Révision de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires en vue de renforcer l'impact collectif du Mouvement

À travers cette résolution, le Conseil des Délégués adoptera une version révisée de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville) et de ses Mesures supplémentaires datant respectivement de 1997 et de 2005, en vue de renforcer l'impact collectif de l'action humanitaire du Mouvement.

13. Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

La Commission permanente est chargée d'administrer et de remettre la Médaille Henry Dunant (Médaille) et le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité (Prix). En 2020, elle a adopté de nouvelles lignes directrices relatives à l'attribution de la Médaille et du Prix, afin de compléter les dispositions de leurs règlements respectifs datant de 1965 et 1987 relatives aux critères d'éligibilité et aux qualités souhaitées des candidat.e.s, aux procédures de candidature et aux processus d'examen et de prise de décision. Ces lignes directrices visaient également à promouvoir la diversité et l'inclusion et à assurer le respect des normes d'intégrité et d'éthique les plus élevées. La Commission permanente a convenu de poursuivre la réforme de ces distinctions et de soumettre au Conseil des Délégués des règlements révisés de la Médaille et du Prix qui intègrent ou modifient des éléments clés en lien avec les critères d'éligibilité, la diversité, l'inclusion et l'intégrité, et garantissent l'alignement des procédures de candidature.

14. Médaille du Mouvement pour les liens familiaux

La résolution prévoit la création d'une médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du rétablissement des liens familiaux, qu'il est proposé d'appeler « Médaille du Mouvement pour les liens familiaux ».

15. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

16. La protection des données humanitaires

La résolution souligne les risques que les cyberopérations visant les données humanitaires font peser sur les personnes dont les données personnelles sont violées ainsi que sur les organisations humanitaires et leur capacité d'accomplir le mandat qui leur est confié de venir en aide et de protéger les personnes touchées par un conflit armé, une catastrophe naturelle ou d'autres situations d'urgence. Elle réaffirmera l'engagement du Mouvement à utiliser les nouvelles technologies de façon responsable, en s'attachant à appliquer les règles en matière de protection des données et à adopter des mesures de cybersécurité, et enverra un message clair et fort aux États sur l'importance de respecter et de protéger les organisations humanitaires, notamment leur personnel, leurs données et leurs actifs, en ligne comme hors ligne.

III. Rapports de suivi et rapports intérimaires en séance plénière

LE CONTINUUM

Les rapports dont la liste figure ci-après ont été soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil des Délégués. Aucun de ces rapports ne sera présenté ni discuté au Conseil des Délégués si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance. Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sur ces rapports sont invités à envoyer leurs communications écrites aux organisateurs de la Conférence.

17. Rapport sur la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2019 « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité »
18. Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2019 « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité »
19. Rapport sur la résolution 5 du Conseil des Délégués de 2019 « Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial »
20. Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2019 « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après »
21. Rapport sur la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2019 « Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0) »
22. Deuxième rapport intérimaire sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »
23. Additif au rapport intérimaire final sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 « Adoption du Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (ce rapport constitue un additif aux rapports de 2017 et de 2019)
24. Quatrième rapport intérimaire sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 « Les armes et le droit international humanitaire » (ce rapport couvre la période allant de novembre 2019 à février 2022)
25. Rapport intérimaire sur la résolution 3 du Conseil des Délégués de 2019 « Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires », établi par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales
26. Rapport de situation de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shōken
27. Rapport sur les travaux de la Commission permanente de 2020 à 2022

IV. Clôture du Conseil des Délégués

28. **Date et lieu du prochain Conseil des Délégués**
